



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 13 mars 2018 à 18h00

L'an deux mille dix-huit, le treize mars, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-trois février deux mille dix-huit, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.  
Mme Karine BOCQUET est nommée secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf M. Jean-Paul BERNIER excusé ayant donné pouvoir à M. Michel DAUTEUIL, M. Pascal LAURENT excusé représenté par M. Frédéric GENDRE, Mme Florence PELLETIER excusée ayant donné pouvoir à M. Daniel JACQUIER, M. Thierry DURAND excusé ayant donné pouvoir à M. Thierry LEBON, M. Pascal THEISEN excusée ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Michel SMITH absent, Mme Nathalie VERON absente, M. Gilbert MONDOLOT absent.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du 06 février 2018 par la secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

### A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- COPIL sur le développement des usages du numérique sur le territoire : vendredi 16 mars à 14h00 à la CCBC. Une soirée destinée à la population sera prévue le 22 mai à partir de 18h00.
- Matinée de la petite enfance : samedi 17 mars de 10h à 12h à la salle Roger Perrin en présence des crèches, MAM et RAM, accueil périscolaire, écoles maternelles, et professionnels de santé.
- Assemblée générale de CHANT' MORIN : samedi 17 mars à 17h00 à BERGERES/MONTMIRAIL.
- Conférence des Maires du PETR : 20 mars à 18h00. Un covoiturage est organisé au départ de la CCBC.
- Assemblée Générale du TELETHON : 23 mars à 20h00.
- Concert des élèves et des professeurs de l'Ecole de Musique Intercommunale : 23 mars à 20h30 à l'église St Etienne à MONTMIRAIL.
- Le Président fait un point sur la création du RPID LE GAULT SOIGNY - CHARLEVILLE et les modalités d'accueil envisagées pour les élèves. Il rappelle que l'école de LE GAULT SOIGNY possède 4 salles de classe dont 1 qui ne peut contenir que 19 personnes. D'après les effectifs actuels connus, les élèves pourraient tous être accueillis à LE GAULT-SOIGNY. Mais, il semble nécessaire de conserver l'école de CHARLEVILLE si les effectifs augmentent à l'avenir. Une réunion est organisée sur ce sujet, avec les parents d'élèves, le 19 mars à 18h00 au GAULT-SOIGNY. Les Maires et conseillers y sont conviés.

## **B. AFFAIRES GENERALES**

### **1- Cotisation 2018 à la Mission Locale des Pays d'Epernay, de Brie et Champagne**

M. Philippe MARCY informe que 168 jeunes du canton sont inscrits à la Mission Locale pour une vingtaine d'encadrants et fait un point rapide sur le fonctionnement de la structure.

La cotisation 2018 s'élève à 1,45 € par habitant de la CCBC comme l'année précédente, soit 11 082,35 € pour 7 643 habitants.

Adoptée à l'unanimité.

### **2- Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Montmirail - Année 2018**

M. le Président propose d'attribuer, comme les années précédentes, une subvention égale à 40 € par pompier actif, à l'Amicale de sapeurs-pompiers de Montmirail. Le montant total à verser s'élève à 1 560 €, pour 39 pompiers actifs.

M. Pierre QUILLERE, Adjoint à MONTMIRAIL, informe que le congrès départemental des sapeurs-pompiers aura lieu le 21 avril au château de MONTMIRAIL. Une invitation sera envoyée prochainement par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers à tous les Maires et les délégués communautaires.

Adoptée à l'unanimité.

## **C. EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **3- Demande de subvention à l'AESN pour la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'eau potable du secteur de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait déjà pris cette délibération l'an dernier mais l'étude n'ayant pas pu être engagée au cours de l'année 2017, il est nécessaire de la réactualiser, afin que le dossier de demande de subvention soit recevable par l'AESN.

M. le Président rappelle que le secteur de l'ex SAEP de BONNEVAL a un rendement insuffisant et que la CCBC a l'obligation de mettre en place un plan d'actions, afin d'éviter un doublement de la redevance pour prélèvement d'eau. Ce plan d'actions nécessite l'établissement d'un diagnostic préalable et d'un schéma directeur. Le bureau d'études SOGETI a fait une offre de mission complète pour un montant de 24 950 € HT, pouvant être subventionnée à 50 % par l'AESN. M. le Président souligne que des travaux d'amélioration du réseau seront sûrement à prévoir suite à cette étude.

Adoptée à l'unanimité.

### **4- Demande de subvention à l'AESN pour la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'eau potable de Le Gault Soigny**

M. le Président informe qu'il s'agit de la même délibération que la précédente, pour le secteur de LE GAULT SOIGNY, dont le rendement est relativement correct, mais qui présente des problèmes de qualité de l'eau. Le bureau d'études SOGETI a fait une offre à 24 525 € HT pouvant être subventionnée à 50 % par l'AESN. Comme pour le secteur de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval, des travaux d'amélioration du réseau seront sûrement à prévoir suite à cette étude.

Adoptée à l'unanimité.

## **D. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

### **5- Subvention de la classe de découverte organisée à Albiez le Vieux pour les élèves de l'école élémentaire de Charleville**

M. le Président informe que l'école de CHARLEVILLE organise une classe de découverte du milieu montagnard, à Albiez le Vieux, en Savoie, du 26 au 31 mars 2018. Ce séjour concerne 41 élèves au total, dont 15 CM1/CM2 faisant partie de la CCBC. Le coût total du séjour s'élève à 17 630 €, soit 430 € par élève.

La Commission des affaires scolaires réunie le 14 novembre 2017 a proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € par enfant résidant sur le territoire de la CCBC, soit 1 500 € au total.

Adoptée à l'unanimité.

### **6- Subvention de la classe de mer organisée à Tourlaville pour les élèves de l'école élémentaire de Montmirail**

L'école élémentaire de Montmirail organise une classe de mer et découverte des milieux marins, à Tourlaville dans la Manche, du 16 au 20 2018. Ce séjour concerne 50 élèves de CE1, dont 36 élèves faisant partie de la CCBC. Le coût total du séjour s'élève à 16 626,54 €, soit 332,53 € par élève.

La Commission des affaires scolaires réunie le 14 novembre 2017 a proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € par enfant résidant sur le territoire de la CCBC, soit 3 600 € au total.

Adoptée à l'unanimité.

### **7- Subvention de la classe de découverte organisée en Normandie pour les élèves de l'école élémentaire Jeanne d'Arc**

L'école privée Jeanne d'Arc organise une classe de découverte en Normandie du 19 au 22 juin 2018. Ce séjour concerne 45 élèves de CE2 et CM2, dont 31 élèves faisant partie de la CCBC. Le coût du séjour s'élève à 250 € par élève.

La Commission des affaires scolaires réunie le 14 novembre 2017 a proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € par enfant résidant sur le territoire de la CCBC, soit 3 100 € au total.

Adoptée à l'unanimité.

## **E. AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES**

### **8- Attribution des subventions aux associations culturelles et sportives – Année 2018**

M. François ROBIN, Vice-président, informe que la commission des affaires culturelles réunie le 15 février 2018 a proposé d'attribuer les montants suivants selon les critères d'attribution habituels (montant de base + 15 € par jeune de la CCBC de moins de 18 ans adhérent à l'association) :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
AAPPMA LES REQUINS DU PETIT MORIN	240,00 €
ALOA DANS TWIRL	495,00 €
BADMINTON CLUB	720,00 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	150,00 €
CHANT'MORIN	1 900,00 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	165,00 €
ENTENTE SPORTIVE LE GAULT SOIGNY	300,00 €
ESPACE LOISIRS CULTURE	5 925,00 €
FOYER RURAL CORROBERT- MARGNY- VERDON	1 000,00 €
JUDO CLUB	1 200,00 €
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	900,00 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	150,00 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230,00 €
LES XIII DE FROMENTIERES	675,00 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	2 865,00 €
TENNIS CLUB	1 805,00 €
UNION MUSICALE	660,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 380,00 €</b>

M. ROBIN explique que certaines associations peuvent également bénéficier de subventions exceptionnelles sur dossier ou d'un soutien matériel de la CCBC tel que la mise à disposition gratuite de locaux. Il regrette que le budget de la CCBC ne permette pas de subventionner davantage ces associations qui consacrent leur temps bénévolement pour les jeunes et pour toutes les activités et projets réalisés.

Mme Karine BOCQUET, Trésorière du Judo Club, ne prend pas part au vote et donne des informations sur les tarifs des associations.

Adoptée à l'unanimité.

## F. FINANCES

### 9- Débat d'orientations budgétaires 2018

M. le Président précise que les orientations proposées dans le rapport soumis au Conseil Communautaire ont été validées par la commission des finances le 22 février 2018. Il expose les grandes lignes du rapport et les évolutions les plus significatives :

#### Budget général :

Une économie de 140 000 € est prévue sur les charges à caractère général suite à la conclusion des nouveaux marchés de collecte et traitement des déchets ménagers, ce qui permet de diminuer le taux de TEOM de 17% actuellement, à 14%.

La commission des finances propose d'inscrire 20 000 € supplémentaire pour les dépenses d'entretien de la voirie soit 170 000 € sur le poste entretien voirie au lieu de 150 000 € inscrits au stade du DOB.

Le montant prévu pour la peinture des mains courantes du stade (7 000 €) peut être réduit à la fourniture de la peinture seulement, car le travail sera réalisé par un bénévole.

Les charges exceptionnelles de 30 000 € correspondent à des indemnités pour un contentieux avec ECT sur le précédent marché de collecte des déchets ménagers.

En recettes de fonctionnement, une hausse de 7,5 % des produits et services est prévue. Elle correspond à l'augmentation des recettes de la restauration scolaire en raison de l'accueil de nouveaux élèves provenant du RPID Charleville – Lachy, et du sud de l'Aisne. Cette recette sera réajustée en fonction de l'évolution réelle des effectifs.

Au vu de la baisse du taux de TEOM proposée, la commission des finances suggère d'augmenter les 4 taxes directes locales, afin que la CCBC puisse bénéficier de recettes supplémentaires tout en préservant une baisse globale de la fiscalité pour les administrés.

Les dotations et participations devraient diminuer de 4 %.

Les principaux investissements prévus en 2018 sont les suivants :

- Construction de l'école maternelle à MONTMIRAIL.
- Rénovation du gymnase et de la cantine de l'école élémentaire de MONTMIRAIL. Ce projet pourrait être subventionné dans le cadre du contrat de ruralité.
- Mission d'études pour la mise aux normes de la maison des associations.
- Travaux de VRD rue de la Molotte et rue des glycines à MONTMIRAIL.
- Abondement du fond commun d'intervention OPAH à hauteur de 8 € par habitant.

Aucun emprunt n'est prévu sur le budget général.

Le Président informe que la CCBC a été retenue par la Région pour bénéficier d'une enveloppe de 500 000 € afin de réaliser des projets structurants (sauf travaux de voirie).

#### Budget eau :

Les charges à caractère général augmentent de 14,4 %, mais il s'agit simplement d'un transfert d'imputation de la redevance AESN pour la modernisation des réseaux qui est maintenant prélevée sur le budget eau au lieu du budget assainissement.

Aucun virement à la section d'investissement ne peut être dégagé.

La commission de l'eau a proposé d'augmenter le prix de l'eau de 15 cts sur le secteur en régie et sur le secteur affermé, et d'augmenter le prix de l'eau vendue en gros de 30 cts, afin de pouvoir réaliser les travaux futurs.

Les principaux investissements prévus en 2018 sont :

- Création d'un réseau AEP à VAUCHAMPS (Tranche 2 du projet d'aménagement VRD).
- Remplacement de la canalisation AEP et reprise des branchements rue de la Molotte et rue des Glycines à MONTMIRAIL.
- Changement de branchements plomb.
- Renouvellement du réseau AEP rue du Gué à MONTMIRAIL + reprise des branchements.

#### Budget assainissement :

La section de fonctionnement reste globalement stable.

Afin de dégager de l'autofinancement pour les investissements futurs, la Commission des finances a proposé d'augmenter le prix de l'assainissement de 10 cts, ce qui permettrait de dégager 8 000 € de recettes supplémentaires.

Les principaux investissements prévus sont :

- Travaux d'assainissement collectif à VAUCHAMPS - 2<sup>ème</sup> tranche
- Zonage d'assainissement de 12 communes de la CCBC.

Un emprunt de 56 000 € sera nécessaire en cas de réalisation de tous les projets.

Adoptée à l'unanimité.

10- Effacements de dettes Budget eau

M. le Président demande d'admettre en produits irrécouvrables des créances d'un montant de 524,10 €, sur le budget du service de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.

**G. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)**

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Produit de traitement des stades	COBALYS	2 950,90 €

oo oo oo oo oo oo

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20h15.

Lecture du registre des délibérations est faite par Mme Karine BOCQUET, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

*Fait à Montmirail, le 20 mars 2018.*

**Etienne DHUICQ**

Président de la CCBC

